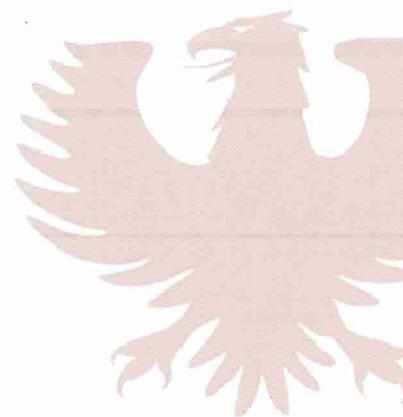




Mairie de La Salle les Alpes
15 Rue de la Guisane
05240 La Salle les Alpes



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 octobre 2021 à 18h30

La séance est ouverte sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire.

Etaient présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE Adjoints,
Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Claude VINATIER
Muriel FINE ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Sophie PAUMOND ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Le CASA et l'association « Guisane Ouverte » sont présents dans la salle.

La séance est ouverte à 18h30. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Magali BRECHU a été élue secrétaire de séance

01 – Budget « Commune » : Décision modificative n° 3

L'exécution budgétaire de la Commune nécessite des modifications de crédits inscrits au budget primitif pour permettre de poursuivre les projets de la collectivité et notamment d'engager les travaux liés à l'aménagement du secteur du Pontillas.

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « Commune » 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02 – Forfait de ski scolaire saison 2021/2022 : prise en charge

Suite à la modification des tarifs des forfaits de ski pour la saison d'hiver prochaine, le Conseil Municipal confirme la prise en charge par la Commune des forfaits ski scolaires pour les enfants du groupe scolaire Louis Taravellier, les

collégiens, lycéens, les enfants scolarisés en primaire hors de la commune et les étudiants jusqu'à l'âge de 25 ans au tarif de 48 € pour la saison 2021/2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03 – Convention de refacturation de la location d'un Terminal de Paiement des Encaissements des secours sur pistes avec la commune de Saint-Chaffrey

La Commune de Saint-Chaffrey a conclu un contrat de prestation de services avec la société J.M Monétique afin de louer un terminal de paiement permettant l'encaissement des secours sur pistes pour l'ensemble de la station de Serre-Chevalier. La location de ce terminal de paiement par la commune de Saint-Chaffrey bénéficie ainsi aux communes de la Salle les Alpes et du Monêtier les Bains.

Considérant qu'il convient de refacturer de façon équitable les loyers payés par la Commune de Saint-Chaffrey dans le cadre de ce contrat de location auprès des communes de la Salle les Alpes et du Monêtier les Bains, le Conseil Municipal adopte la convention entre la Commune de Saint-Chaffrey et la Commune de la Salle les Alpes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – Secours sur pistes saison 2021/2022 : prestations

Le Conseil Municipal confie à SCV Domaine skiable le service « secours sur piste » et approuve les tarifs de secours concernant les activités sur le domaine skiable de Serre Chevalier pour la saison hivernale 2021/2022 ainsi qu'il suit :

Type d'intervention	Unité	Tarifs 2021/2022
Zone front de neige - Petits soins et accompagnement	Tarif à l'heure	45 €
Zone pistes rapprochées	Forfait	280 €
Zone pistes éloignées	Forfait	492 €
Zone hors-piste	Forfait	972 €
Zone pistes de ski de fond rapprochée	Forfait	280 €
Zone pistes de ski de fond éloignée	Forfait	492 €
Scooter	Tarif à l'heure	91 €
Machine type chenillette	Tarif à l'heure	241 €
Secouriste de jour	Tarif à l'heure	46 €
Secouriste de nuit	Tarif à l'heure	69 €

Prestations secours assurées par autres prestataires :

TRANSPORTS PAR CONVENTION		
Ambulances privées : Ambulances Altitude- Ambulances Assistance 05 – SNC Ambulances Gapençaises	Ambulance	VSL
Bas de pistes vers hôpital de Briançon	168 €	52.60 €
Bas de pistes vers le cabinet médical de Saint Chaffrey	139.80 €	37.56 €
Bas de pistes vers le cabinet médical de La Salle les Alpes	124.80 €	29.56 €
Bas de pistes vers le cabinet médical du Monêtier les Bains	156 €	46.20 €
SDIS année 2021		

VSAB pompiers entre 8h et 22h (carence ambulances privées)	250.00 €
VSAB pompiers entre 22h et 8h (carence ambulances privées)	300.00 €
SDIS année 2022	
VSAB pompiers entre 8h et 22h (carence ambulances privées)	255.00 €
VSAB pompiers entre 22h et 8h (carence ambulances privées)	306.00 €
Hélicoptère HDF	57 € / minute de vol

↳ **PREND** note que le marché pour la réalisation de prestations de transport sanitaire dans la vallée de la Guisane est conclu avec le groupement conjoint sociétés Ambulances Altitude – Ambulances Assistance 05 – SNC Ambulances Gapençaises ;

↳ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec la compagnie Hélicoptères de France.

ADOPTE A L'UNANIMITE

0 5 – Secours sur pistes : tarifs refacturation 2021/2022

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de secours concernant les activités sur le domaine skiable de Serre Chevalier pour la saison hivernale 2021-2022 ainsi qu'il suit :

Type d'intervention	Unité	Tarifs 2021/2022
Zone front de neige - Petits soins et accompagnement en front de neige	Forfait	48 €
Zone pistes rapprochées	Forfait	297 €
Zone pistes éloignées	Forfait	522 €
Zone hors-piste de proximité	Forfait	1 030 €
Zone pistes de ski de fond rapprochée	Forfait	297 €
Zone pistes de ski de fond éloignée	Forfait	522 €
Machine type chenillette	Tarif à l'heure	255 €
Machine type quad scooter	Tarif à l'heure	96 €
Secouriste de jour	Tarif à l'heure	49 €
Secouriste de nuit	Tarif à l'heure	73 €

Prestations secours assurées par autres prestataires :

TRANSPORTS PAR CONVENTION		
Ambulances privées : Ambulances Altitude – Ambulances Assistance 05 – SNC Ambulances Gapençaises	Ambulance	VSL
Bas de pistes vers hôpital de Briançon	178€	56 €
Bas de pistes vers le cabinet médical de Saint Chaffrey	148 €	40 €
Bas de pistes vers le cabinet médical de La Salle les Alpes	132 €	31 €
Bas de pistes vers le cabinet médical du Monétier les Bains	165 €	49 €

SDIS année 2021	
VSAB pompiers entre 8h et 22h (carence ambulances privées)	265.00 €
VSAB pompiers entre 22h et 8h (carence ambulances privées)	318.00 €
SDIS année 2022	
VSAB pompiers entre 8h et 22h (carence ambulances privées)	270.00 €
VSAB pompiers entre 22h et 8h (carence ambulances privées)	324.00 €
Hélicoptère HDF	60 € / minute de vol

ADOPTE A L'UNANIMITE

06 – Tarifs ski de fond 2021/2022

Le Conseil Municipal entérine les tarifs redevance skis de fond pour la saison 2021/2022 adoptés par le SIVM SERRE CHEVALIER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

07 – Gestion et prévention des déchets : rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets (RAPQS)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets.

ADOPTE A L'UNANIMITE

08 – Assainissement : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

09 – Maison médicale : mise à disposition de 6 places de stationnement

Vu l'impossibilité technique de réaliser 6 places de stationnement sur l'unité foncière réservée dans le cadre de la réalisation de la maison médicale, le code de l'urbanisme prévoit, lorsque le bénéficiaire du permis ne peut pas satisfaire aux obligations de stationnement il peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même, de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération, soit de l'acquisition ou de la concession de places dans un parc privé de stationnement.

Le Conseil Municipal justifie des aires de stationnement manquantes sur le parking public situé sous le cimetière du Bez.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – Cession de terrain – La Chirouze / Mme BOREL-SALEN épouse RICHAND

Mme BOREL-SALEN souhaite régulariser un bien réalisé sur le domaine public.

Le Conseil Municipal propose de céder l'emprise en question d'environ 25 m² au prix de 2 200 € le m² et confirme que la partie attenante à la parcelle AH 290 a été désaffectée de fait par la construction et sera déclassée du domaine public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – Avis de la Commune relatif au projet de turbinage dans le torrent du Bez par SCV Domaine Skiable

Suite à l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative au projet de turbinage du réseau de neige de Serre –Chevalier sur le torrent du Bez, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de construction d'une microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau du Bez.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 – Plan d'adressage de la commune : ajout d'une voie

Une parcelle bâtie située à Chialoup se trouve fiscalement sur le territoire de La Salle les Alpes et est desservie par la route du Granon. Afin de pouvoir attribuer un numéro à la parcelle bâtie C 961, le Conseil Municipal ajoute la route du Granon au plan d'adressage de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 – Motion contre le projet de contrat Etat –ONF 2021/2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) Etat-ONF.

Considérant les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,

Considérant les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

Considérant le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Le Conseil Municipal :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF,
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025,
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Information – Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- 1) Signature d'un avenant n°2 à l'accord cadre relatif aux services de télécommunication, Lot n°3 interconnexion des sites et accès internet entre la Société CELESTE et la Commune, pour le remplacement de la connexion existante : Box pro VDSL par une connexion à la fibre, pour un montant de 48.99 € HT/mois sur une durée de 12 mois.
- 2) Il est établi une convention de prestation de service pour la mise à disposition de matériel pour la vérification technique des points d'eau incendie (PEI) avec le SDIS 05 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à la suite d'une réunion de bilan.
La participation aux frais s'élève à 103.40 € TTC par jour de mise à disposition.

- 3) Il est établi une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle communale AM 670 à compter du 09/10/2021, et pour une durée de cinq ans, entre la Commune et Mme Christine FAURE et M. Bruno GROLIER, aux fins d'installer un petit chalet de vente de produits locaux, artisanaux et agricoles.
Le montant de la redevance sera de 800 € / an, avec le 1^{er} paiement exigible au 01/10/2022.
- 4) Signature d'un avenant n°1 entre la Commune et la SARL ALPICITE afin de revoir à la baisse les conditions tarifaires de réalisation de la modification simplifiée n°5 du PLU et intégrer l'entière réalisation de la modification simplifiée n°6 du PLU. Cela représente un surcoût de prestation de 1 215 € TTC par rapport au contrat initial.
- 5) Signature d'un avenant n° 1 de détermination de la rémunération définitive pour la mission de Maitrise d'œuvre du projet de Maison de santé pluridisciplinaire entre la Commune et le groupement conjoint d'entreprises dont le mandataire est IOTA Architecture.
Le montant définitif est arrêté à la somme de 163 751.78 € HT, correspondant à 10.95 % du montant prévisionnel des travaux.
- 6) Dans le cadre de de de la création de la maison de santé pluridisciplinaire, une demande de subvention a été formulée auprès de la Région Sud, du Département des Hautes-Alpes et de la Communauté de communes du Briançonnais.
L'estimation de cette opération s'élève à : 1 694 201.78 € HT.
Il est proposé d'arrêter le plan de financement ainsi qu'il suit :

Co-Financeurs	Dispositif	Montant HT	Acquis, Sollicité	Taux
Région-Ars		508 260 €	Sollicité	30 %
Département		508 260 €	Sollicité	30 %
Autres : Communauté de Communes du Briançonnais	FSST	338 840 €	Acquis	20 %
Part Autofinancement		338 442 €		

FIN DE LA SEANCE A 19H17

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

M. Jacques DEMOULIN indique que dans le Bez une impasse ne porte pas de nom, qu'il convient de lui donner une dénomination.

Monsieur le Maire répond qu'une délibération sera prise dans ce sens.



Le Maire,

Eméric SALLE